

VILLE DE ROMONT

Programme de législature 2026-2031

Choisir. Faire aboutir. Préparer l'avenir.

*Une législature de priorités assumées, de réalisations concrètes
et de maîtrise de notre capacité d'action.*

1. Pourquoi ce programme de législature ?

Romont n'aborde pas cette législature sur une page blanche. Ces dernières années, la Commune a réalisé des investissements majeurs, modernisé plusieurs équipements et fait avancer des dossiers attendus depuis longtemps. Dans le même temps, la ville a grandi, les besoins ont évolué et de nouveaux choix doivent être faits.

La prochaine étape ne peut pas consister à empiler les projets. Elle doit être celle du choix, de l'achèvement et de la préparation : faire aboutir ce qui est mûr, entretenir ce qui doit l'être, ouvrir les chantiers indispensables et renoncer à promettre ce que la Commune n'a ni les moyens ni la capacité de conduire.

Le programme de législature est donc d'abord un outil de conduite. Il donne le cap du Conseil communal pour 2026-2031 et doit servir de référence à la planification financière, aux investissements, aux budgets et au suivi des grands projets.

NOTRE MÉTHODE

Nous voulons moins de projets annoncés, mais davantage de projets menés à terme. Chaque priorité doit pouvoir être reliée à une responsabilité, un calendrier, un financement et une capacité réelle de conduite.

Quatre principes de conduite

- Choisir : tout ne pourra pas être réalisé pendant la même législature.
- Faire aboutir : une priorité ne doit pas rester durablement au stade de l'étude.
- Coopérer et peser : Romont agit là où elle décide et défend ses intérêts là où elle dépend d'autres acteurs.
- Mesurer : le programme sera suivi chaque année et adapté lorsque les circonstances l'exigent.

2. Romont en 2031 : le cap

En 2031, le Conseil communal veut pouvoir montrer une ville qui s'est développée sans perdre la maîtrise de son avenir.

- Une ville qui améliore concrètement son cadre de vie et ses espaces publics, avec une première réalisation visible en Vieille Ville, une attention progressive portée aux autres quartiers et un Plan climat qui commence à se traduire en actions concrètes.
- Une ville qui accueille des habitants, mais aussi des activités et des emplois, afin que son développement reste équilibré et que le pendularisme ne devienne pas son seul horizon.
- Une commune qui conserve une capacité d'investissement en choisissant davantage, en échelonnant mieux et en recherchant systématiquement les financements tiers.
- Une ville-centre qui assume ses responsabilités régionales, mais qui entend aussi peser plus tôt sur les stratégies, les investissements, la gouvernance et la qualité des prestations intercommunales.
- Une commune qui entretient ses réseaux, ses bâtiments et ses équipements avant que le retard d'entretien ne se transforme en urgence coûteuse.
- Une administration plus simple et mieux organisée, capable de conduire les priorités politiques sans multiplier les procédures ni abandonner l'accès humain aux prestations.
- Une ville qui, en fin de législature, peut présenter quelques résultats achevés et mesurables plutôt qu'une longue liste de dossiers encore en préparation.

3. Les réalités avec lesquelles nous devons composer

3.1 Une marge financière qui se resserre

La planification financière ne décrit pas une commune aujourd'hui en difficulté de paiement. Elle montre en revanche une trajectoire qui réduit progressivement la marge de manœuvre : les dépenses structurelles, les amortissements et les charges de transfert progressent, alors que la capacité d'autofinancement se contracte.

Indicateur	2026	2030	Lecture
MNA après domaines autofinancés	-1,72 mio	-3,50 mio	Dégradation structurelle
Cash-flow	1,71 mio	0,36 mio	Capacité d'autofinancement en forte contraction
Dette nette projetée	57,9 mio	76,0 mio	Hausse importante selon le scénario financier
Coefficient fiscal effectif	90 %	90 %	Hypothèse constante
Coefficient fiscal d'équilibre	104,0 %	109,95 %	Indicateur théorique de tension

Le coefficient fiscal d'équilibre est un indicateur de tension, pas une recommandation automatique d'augmentation fiscale. Il rappelle toutefois qu'une politique d'investissement crédible doit rester reliée aux coûts de fonctionnement et à la capacité de financement durable.

3.2 Des investissements nombreux et des choix à assumer

Le portefeuille 2027-2031 est déjà important et certains objets majeurs restent à chiffrer complètement. Il n'est donc pas réaliste de promettre que tout sera réalisé. Le Conseil communal veut au contraire hiérarchiser les investissements, distinguer clairement l'indispensable du souhaitable et réexaminer chaque année le calendrier en fonction des moyens disponibles.

3.3 La capacité de conduite est aussi une ressource rare

Les limites ne sont pas seulement financières. La multiplication des dossiers, les exigences légales et la complexité croissante des projets sollicitent fortement l'administration. La Commune doit donc mieux organiser les projets et limiter leur simultanéité lorsque les ressources de conduite ne sont pas disponibles.

3.4 Une part croissante des décisions se prend avec d'autres

Mobilité, santé, formation, infrastructures régionales et plusieurs prestations importantes dépendent d'associations intercommunales, du Canton ou de partenaires publics. Romont doit accepter cette réalité sans s'y résigner : son rôle de ville-centre lui impose d'être présente en amont des décisions qui engagent durablement ses finances et la qualité des prestations offertes à sa population.

4. Préserver notre capacité d'agir

LE CAP DU CONSEIL COMMUNAL

Prioriser strictement les investissements, viser la stabilité du taux fiscal et éviter une amplification globale de l'endettement. L'endettement reste un instrument de financement, mais il ne doit pas devenir une facilité qui reporte les choix sur les législatures suivantes.

Romont sort d'un cycle d'investissements lourds, alors que d'autres besoins arrivent à maturité. Le Conseil communal ne veut ni geler la ville par principe, ni financer sans limite les ambitions de la législature. Il entend conserver une capacité de décision.

Ce que nous voulons obtenir d'ici 2031

- Une planification financière mise à jour chaque année et directement reliée aux priorités du programme.
- Une hiérarchisation explicite des investissements selon leur nécessité, leur urgence, leur coût complet et leur effet sur le fonctionnement.
- Une distinction claire entre les investissements à charge de la recette générale et ceux des domaines autofinancés, notamment l'eau et l'épuration.
- La stabilité du coefficient fiscal comme objectif. Aucune augmentation n'est programmée ; si un investissement jugé indispensable ne pouvait être financé autrement, la question fiscale devrait alors être réexaminée spécifiquement.
- Une recherche systématique de subventions, cofinancements, partenariats et phasages avant de solliciter la recette générale.

Décisions de conduite

- Associer à chaque crédit important son coût annuel futur : intérêts, amortissements, entretien, exploitation et personnel.
- Revoir chaque année la planification des investissements selon l'avancement réel des projets et la capacité financière disponible.
- Suivre séparément l'évolution des domaines autofinancés afin de ne pas confondre leur besoin temporaire d'emprunt avec l'endettement durable financé par l'impôt.

5. Faire croître Romont avec ses emplois, ses services et ses infrastructures

LE CAP DU CONSEIL COMMUNAL

Romont ne recherchera pas la croissance pour elle-même. La croissance doit être équilibrée : logements, emplois, services, mobilité et infrastructures doivent progresser ensemble.

La dynamique démographique de Romont est une force si elle reste maîtrisée. Elle devient une faiblesse si elle se traduit uniquement par davantage d'habitants, davantage de besoins publics et davantage de déplacements vers l'extérieur.

Ce que nous voulons obtenir d'ici 2031

- Acheter ou stabiliser les instruments de planification nécessaires au développement résidentiel et économique.
- Faire avancer les nouvelles zones d'activités et augmenter la disponibilité réelle des surfaces destinées aux entreprises.
- Préparer les secteurs stratégiques, notamment gare/Bourg/Chavannes, dans une vision qui articule mobilité, activités, logements et espaces publics.
- Suivre l'évolution des emplois aussi attentivement que celle de la population et faire de la création d'emplois locaux un objectif explicite du développement communal.

Décisions de conduite

- Acheter la révision du PAL et poursuivre le PAD-cadre d'Arruffens ainsi que les coordinations régionales nécessaires.
- Développer les partenariats utiles à la mise à disposition de surfaces d'activités.
- Saisir les opportunités foncières lorsqu'elles permettent de débloquent un enjeu stratégique, sans faire d'une politique d'acquisition systématique une priorité autonome de la législature.

6. Améliorer le cadre de vie et agir face au changement climatique

LE CAP DU CONSEIL COMMUNAL

La Vieille Ville a été beaucoup étudiée. Cette législature doit produire au moins une réalisation concrète et visible, tout en préparant une amélioration progressive des autres quartiers. Le Plan climat doit, lui aussi, passer du diagnostic à l'action, avec des mesures ciblées, financées et suivies.

Romont dispose d'un patrimoine exceptionnel et d'espaces publics qui doivent mieux répondre aux usages d'aujourd'hui : déplacements à pied, rencontres, végétalisation, chaleur estivale, accès aux commerces, patrimoine et manifestations. Engagé depuis 2025, le Plan climat communal doit donner à cette adaptation un cadre concret, fondé sur le diagnostic climatique, l'analyse de vulnérabilité et le bilan carbone en cours. L'enjeu n'est pas d'accumuler les intentions, mais de retenir des mesures utiles et de les mettre en œuvre progressivement.

Ce que nous voulons obtenir d'ici 2031

- Réaliser au moins une première intervention importante issue du MEP de la Vieille Ville.
- Approfondir en priorité la cour/place de l'École en Ville et arrêter, après étude des coûts et du financement, si elle doit devenir la première réalisation de la législature.
- Établir une logique de requalification progressive dans les autres quartiers, notamment lorsque des travaux ordinaires offrent l'occasion d'améliorer simultanément l'espace public.
- Finaliser le Plan climat communal, arrêter ses priorités et engager ses premières mesures, notamment en matière de végétalisation, d'ombrage, de perméabilité des sols, de gestion des eaux, d'efficacité énergétique et de mobilité lorsque la Commune dispose d'un levier d'action.

Décisions de conduite

- Éviter la dispersion : mieux vaut une réalisation aboutie que plusieurs interventions incomplètes.
- Associer les habitants, les commerces et les usagers lorsque les usages d'un espace public sont substantiellement modifiés.
- Pour les mesures retenues dans le Plan climat, définir un calendrier de mise en œuvre, rechercher systématiquement les soutiens cantonaux ou fédéraux disponibles et intégrer en priorité celles qui peuvent accompagner des travaux déjà nécessaires.

7. Rendre les déplacements plus sûrs et faire avancer les dossiers stratégiques

LE CAP DU CONSEIL COMMUNAL

Agir rapidement sur ce que la Commune maîtrise - sécurité, cheminements, modération, ligne urbaine - et maintenir une action politique constante sur la gare, la gare routière et la route de contournement.

La mobilité est à la fois un enjeu quotidien et un dossier de long terme. Romont doit améliorer les déplacements à l'intérieur de son territoire, tout en poursuivant les projets dont la décision dépend du Canton, des CFF, des TPF ou d'autres partenaires.

Ce que nous voulons obtenir d'ici 2031

- Acheter les mesures de modération et de sécurité déjà engagées et traiter les principaux points dangereux des chemins scolaires et des itinéraires piétons.
- Renforcer progressivement les liaisons piétonnes et cyclables utiles entre quartiers, écoles, gare, commerces et zones d'activités.
- Maintenir la ligne urbaine et examiner ses développements lorsque le besoin, la fréquentation attendue et le financement le justifient.
- Faire avancer la coordination du secteur gare/gare routière et défendre une solution compatible avec le développement de Romont.
- Maintenir clairement le soutien du Conseil communal au principe de la route de contournement et défendre les intérêts de Romont dans les choix de tracé, de calendrier et de répartition des conséquences.

Décisions de conduite

- Préparer dès maintenant les conséquences locales d'un futur contournement sur les axes aujourd'hui soumis au trafic de transit.
- Ne pas conditionner toute réflexion sur Chavannes à la seule réalisation du contournement : le quartier doit aussi pouvoir évoluer par étapes.

8. Entretenir, renouveler et décider avant l'urgence

LE CAP DU CONSEIL COMMUNAL

Les réseaux, les bâtiments et les équipements collectifs constituent le socle du fonctionnement de la ville. Leur entretien ne doit pas devenir la variable d'ajustement des projets plus visibles.

Eau, épuration, routes, déchets, bâtiments, remparts, forêts et équipements publics représentent un patrimoine considérable. Reporter un renouvellement indispensable ne supprime pas le coût : il augmente souvent le risque d'urgence et le prix futur de l'intervention.

Ce que nous voulons obtenir d'ici 2031

- Disposer d'une programmation pluriannuelle du renouvellement de l'eau, de l'épuration, des routes et des principaux ouvrages.
- Arrêter et mettre en œuvre les premières étapes de la stratégie Déchets 2035, y compris le devenir de la déchetterie et l'organisation des flux.
- Disposer d'une vision synthétique du parc immobilier communal : entretenir, rénover, réaffecter, remplacer ou céder lorsque cela est pertinent.
- Faire aboutir le dossier des Avoines : définir les besoins, le programme fonctionnel, le coût cible, le financement et le calendrier, puis soumettre une solution clairement étayée.

Décisions de conduite

- Maintenir les crédits-cadres d'entretien et de renouvellement lorsque les besoins sont documentés.
- Coordonner les interventions sur et sous le domaine public pour éviter des travaux successifs et des coûts évitables.
- Hiérarchiser les ouvrages patrimoniaux et de sécurité selon les risques réels et non selon l'ordre d'apparition des urgences.

9. Assumer pleinement notre rôle de ville-centre

LE CAP DU CONSEIL COMMUNAL

Romont doit continuer à coopérer, mais elle ne peut pas se contenter de prendre acte de décisions régionales qui ont un effet durable sur ses finances et sur les prestations offertes à sa population.

Formation, santé, accueil des aînés, mobilité, développement régional et plusieurs autres politiques dépassent l'échelle communale. La coopération est indispensable. Elle n'exclut ni l'exigence de transparence, ni le contrôle de la gouvernance, ni une position politique claire de Romont.

Ce que nous voulons obtenir d'ici 2031

- Identifier les structures intercommunales qui présentent les enjeux financiers ou stratégiques les plus importants pour Romont.
- Préparer, pour les dossiers majeurs, une position communale avant les décisions régionales plutôt qu'après.
- Suivre non seulement l'évolution des coûts, mais aussi la qualité et l'évolution des prestations rendues à la population.
- Favoriser les mutualisations lorsqu'elles améliorent réellement l'efficacité, la compétence ou la gouvernance.

Décisions de conduite

- Mettre en place un suivi annuel consolidé des principaux engagements intercommunaux.
- Donner aux représentants de Romont des mandats ou lignes de conduite lorsque les enjeux le justifient.
- Renforcer les alliances avec d'autres communes lorsque les intérêts convergent.

10. Une administration qui permet d'agir

LE CAP DU CONSEIL COMMUNAL

La modernisation n'a de sens que si elle simplifie réellement le travail, sécurise l'information et améliore les prestations. Les outils doivent servir l'organisation, pas la compliquer.

L'administration s'est professionnalisée et doit maintenant absorber davantage de projets, de contraintes légales et de besoins de coordination. La réponse ne peut être ni le statu quo, ni l'accumulation d'outils. Il faut clarifier les responsabilités, mieux organiser les projets et sécuriser l'information.

Ce que nous voulons obtenir d'ici 2031

- Un portefeuille unique des projets stratégiques, avec responsable, étapes, coûts, risques et décisions attendues.
- Une gestion documentaire commune et sécurisée, limitant les doubles stockages et la perte d'information.
- Des processus et délégations plus clairs entre Conseil communal, responsables de pôles et administration.
- Des outils numériques cohérents et une évolution des compétences et des effectifs lorsque les tâches nouvelles le justifient objectivement.

Décisions de conduite

- Accompagner les collaborateurs lors de l'introduction de nouveaux outils ou méthodes.
- Maintenir des accès adaptés aux personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser exclusivement les prestations numériques.
- Rechercher la simplification et la mutualisation avant d'ajouter durablement de nouvelles structures ou procédures.

11. Préserver la proximité et la vie communale

LE CAP DU CONSEIL COMMUNAL

Une ville qui grandit doit rester une ville où l'on peut se rencontrer, être accompagné et participer. Le développement des infrastructures ne suffit pas à lui seul à faire la qualité de vie.

Les besoins des familles, des jeunes et des aînés évoluent. Une partie des réponses relève de structures régionales ; d'autres restent très concrètement communales. Le Conseil communal veut concentrer son action sur les prestations et les initiatives dont l'utilité de proximité est démontrée.

- Adapter les prestations d'enfance et de jeunesse aux besoins documentés, sans multiplier les extensions non financées.
- Soutenir les activités, sociétés, manifestations et initiatives de quartier qui contribuent effectivement à la vie de Romont.
- Favoriser les lieux et occasions de rencontre entre générations et quartiers.
- Dans les structures régionales compétentes, soutenir les démarches qui favorisent le maintien à domicile et un accompagnement adapté des aînés.

12. Les résultats que nous voulons pouvoir montrer en 2031

Le programme n'aura de valeur que s'il permet un bilan. Le Conseil communal retient donc quelques marqueurs simples, suffisamment concrets pour être vérifiés en fin de législature.

Domaine	Marqueur 2031
Finances	Les investissements sont hiérarchisés, la stabilité fiscale est visée et la trajectoire de dette est suivie sans amplification incontrôlée.
Économie / territoire	La croissance des emplois et des activités progresse parallèlement à celle de la population et les instruments territoriaux essentiels ont avancé.
Espaces publics / climat	Au moins une réalisation importante issue du MEP est achevée ou en réalisation irréversible ; le Plan climat est finalisé et ses premières mesures prioritaires sont engagées.
Mobilité	Les principaux points de sécurité identifiés ont été traités et les dossiers gare/gare routière/contournement ont franchi des étapes concrètes.
Infrastructures	Les réseaux et bâtiments essentiels disposent d'une programmation pluriannuelle ; Déchets 2035 et Avoines ont débouché sur des décisions claires.
Ville-centre	Romont dispose d'un suivi financier et politique structuré de ses principaux engagements intercommunaux et intervient en amont sur les dossiers majeurs.
Administration	La gestion documentaire et la conduite des projets stratégiques sont organisées de manière commune et opérationnelle.

13. Un programme vivant : suivre, expliquer, ajuster

Le programme de législature ne doit pas devenir un document rangé après sa présentation. Il sera relié chaque année à la préparation budgétaire, à la planification des investissements et au portefeuille des projets stratégiques.

Chaque objectif pourra être qualifié simplement : réalisé, en cours, retardé, reprogrammé ou abandonné. Les écarts importants seront expliqués. Une revue à mi-législature permettra de tenir compte de l'évolution financière, des décisions cantonales ou fédérales, des urgences et des opportunités qui ne pouvaient pas être prévues en 2026.

LA RÈGLE DE FIN DE LÉGISLATURE

Le bilan ne se mesurera pas au nombre de projets inscrits dans ce programme, mais à la capacité de la Commune à avoir choisi ses priorités, mené des réalisations à terme et préparé les décisions dont Romont aura besoin après 2031.

14. Principales bases de travail

- Questionnaires des membres du Conseil communal et contributions complémentaires reçues en août-septembre 2026.
- Contributions factuelles des responsables de pôles.
- Rapports de gestion de la Ville de Romont 2022, 2023, 2024 et 2025.
- Comptes communaux 2023, 2024 et 2025 ; planification financière ; planification des investissements 2027-2031.
- Association des communes fribourgeoises, « Le programme de législature à l'échelle d'une commune », 2026.
- Séance d'arbitrage du Conseil communal du 21 septembre 2026 et synthèse des orientations qui en résultent.

Conseil communal de Romont. Septembre 2026